



Appel à cotisation pour le Foyer Socio-Educatif : Rentrée 2023-2024

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E) est une association régie par la loi de 1901. Elle est organisée, gérée et animée, bénévolement, par des élèves avec le concours de professeurs et parents.

Son but est de :

- ✚ de **promouvoir le sens des responsabilités** et de la **vie civique** par la participation au fonctionnement du foyer. (*ex : Les élèves peuvent assumer les fonctions de vice-président, trésorier adjoint, secrétaire adjoint ; être porteurs de projets*)
- ✚ de **participer** aux actions collectives **d'entraide et de solidarité**.
- ✚ de **valoriser la créativité, l'initiative et l'esprit d'entreprise**.
- ✚ de permettre aux individus et aux groupes de s'exprimer avec tous les moyens mis à leur disposition.

Comme toute association, le **FSE tient une assemblée générale chaque année**, lors de laquelle sont présentés le bilan d'activités de l'année et le bilan financier. Elle présente son activité annuelle au conseil d'administration du collège.

Le FSE finance de nombreuses activités proposées à vos enfants au cours de l'année :

☞ L'achat de livres, de bandes dessinées, d'abonnements à diverses revues, destinés à la détente de vos enfants pendant les temps de pause au CDI.

☞ L'achat de matériel pour aménager la cour.

En 2021, création d'un foyer par le collège avec des projets d'aménagement, d'activités dans lesquels les élèves peuvent s'investir

☞ Les clubs : théâtre, arts plastiques, atelier rock, jeux de sociétés, club mangas...

☞ Différentes interventions de prévention (E-enfance, Planning familial...)

☞ Sorties scolaires

☞ Participe au financement d'intervenants culturels

Il récompense aussi les élèves s'étant illustrés à diverses occasions :

☞ Les élèves qualifiés (tous les ans !) à l'A.S.

☞ Les lauréats du concours de mathématiques, des concours d'affiches en lien avec le Conseil de la Vie Collégienne

☞ Les participants au cross du collège

☞ Les délégués élèves

☞ Les récompenses aux élèves les plus méritants...

Le FSE est financé par les cotisations des familles, par adhésion volontaire et facultative.

**La participation des familles est libre, le montant moyen est de 20 euros
(par chèque à l'ordre du F.S.E du collège André Derain)**

Merci de bien vouloir :

✓ Indiquer au verso du chèque le nom, le prénom et le **niveau** de classe de l'élève

✓ Agrafier le chèque dans ce cadre

N'oubliez pas de signer votre chèque

**Monsieur Fontaine
Président du FSE
P/o le bureau du foyer**